

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG ET DE L'ACKERLAND

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL MODIFICATION N°2

Par délibération du conseil communautaire en date du 07/12/2023, il sera procédé à une **concertation préalable** avec le public sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La concertation se déroulera tout au long des études et de la préparation du dossier à notifier aux personnes publiques associées.

Pendant cette période, le dossier de concertation sera consultable :

- sur le site internet de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante : <https://www.kochersberg.fr/Com-com/Urbanisme/Modification-n-2-PLUi.html>
- au siège de la Communauté de Communes, sise La Trèfle-Maisons des Services du Kochersberg – 32 rue des Romains – 67370 TRUCHTERSHEIM aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - *Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00*
 - *Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00*
 - *Jeudi de 13h00 à 17h00*
 - *Samedi de 8h30 à 11h30*

Pendant toute la durée de la concertation, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur le registre déposé au siège de la Communauté de Communes et accessible aux jours et heures habituels d'ouverture
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes, sise : Maisons des Services – Le Trèfle - 32 rue des Romains – 67370 TRUCHTERSHEIM
- soit en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président à l'adresse suivante : plui@kochersberg.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Modification n°2 du PLUi : concertation »

Des informations complémentaires peuvent être demandées si besoin auprès de de la Communauté de Communes.